

Point 16 : Projet d'aéroport pour le Grand Ouest - Notre Dame des Landes

Yann VINCE (Rezé)

Groupe communiste

Monsieur le président, chers collègues,

Enfin ! Enfin nous entrons dans la phase concrète de réalisation du nouvel aéroport de Notre Dame des Landes avec le choix, l'été dernier, du concessionnaire avec le groupe Vinci, puis la signature des accords de financements publics des différentes collectivités avec l'Etat.

Vous comprendrez, chers collègues, que je ne reviendrai pas sur les arguments longuement développés en particulier à l'époque du débat public, débat au cours duquel les élus communistes ont explicité leur soutien à ce projet comme une exigence pour le développement de notre territoire. Les arguties développées par les opposants cachaient mal une démarche de fond visant à opposer environnement et développement. L'instrumentalisation du mécontentement des riverains immédiats du site de Notre Dame des Landes est significative de la démarche de certains qui ont pris en otage la question de l'aéroport pour en faire le symbole d'un projet de société fondé sur la décroissance. Il faut être clair : ce choix que les élus communistes qualifient d'inconséquent pour ne pas dire irresponsable, ce choix serait celui de la régression et du déclin, refusant de concevoir que les idées de progrès puissent se conjuguer avec le développement durable de notre territoire.

Les enjeux pour le développement économique de l'ensemble de notre région, pour la protection de l'environnement et la mise en sécurité des populations de notre agglomération et enfin pour un aménagement urbain conforme aux objectifs de notre Programme Local de l'Habitat, ces enjeux sont suffisamment importants pour que nous ne perdions plus de temps. C'est pourquoi les élus communistes voteront en bureau communautaire le principe de la participation de Nantes Métropole à la création d'un Syndicat mixte d'études compétent en matière de financement du projet aéroportuaire et de réflexions et actions relatifs à l'aménagement et au développement des territoires impactés par ce projet.

Déclaré d'utilité publique en 2008, le futur aéroport entre dans la phase opérationnelle de sa réalisation avec le début des travaux fixé à 2014 pour une mise en service en 2017. Pour une enveloppe globale de 556 millions d'euros dont 56 % pris en charge par le concessionnaire et 23,5 % par l'Etat, Nantes Métropole contribuera à hauteur de 17,9 millions d'euros soit un peu plus de 3 % du coût total. Ajoutons à cela la clause de « retour à bonne fortune » qui permettra un retour sur investissement aux collectivités. L'engagement des collectivités est ferme, définitif, plus rien n'est négociable : « *La concession est accordée aux risques et périls du concessionnaire, est-il précisé dans la délibération, aucun financement public n'étant prévu pour les investissements de capacité ultérieure ou pour l'équilibre de l'exploitation.* » C'est dire l'inconséquence encore une fois de ceux qui se sont permis de prédire une augmentation des impôts locaux pour la population sur plusieurs générations !

L'investissement que représente cette réalisation importante pour le devenir de tout le Grand Ouest nécessitait de mesurer les incidences de l'implantation de la plateforme aéroportuaire en matière d'accès et de desserte. C'est pourquoi nous nous félicitons des négociations menées par les collectivités publiques rassemblées qui s'engagent, en partenariat avec l'Etat, dans la réalisation d'une desserte urbaine express et cadencée par tram-train en relation avec la gare de Nantes, et sur une desserte interrégionale rapide s'appuyant sur une liaison ferroviaire nouvelle entre Nantes et Rennes. Nous souhaitons, en particulier, que le tram-train, voit le jour dès l'ouverture de l'aéroport. Nous souhaitons enfin que soient poursuivies les études pour un nouveau franchissement routier du fleuve.

En faisant aujourd'hui ce choix d'investissement nous contribuons à bâtir l'agglomération de demain prenant en compte les aspirations de notre population en matière d'emploi, de logement, d'environnement.... La progression continue du trafic aérien à l'échelle européenne (10 millions de vols effectués en 2009, 17 millions prévus pour 2020) comme les chiffres de Nantes Atlantique (13,8% de hausse depuis janvier pour 2,5% s'agissant de la moyenne européenne) implique réflexion et action sur le devenir de notre territoire. C'est ce que nous faisons en soutenant ce choix d'investissement.

Je vous remercie de votre attention.